

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUILLET 2021

Date de convocation : 19 juillet 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-trois juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PATACQ, Maire de GER.

Présents : PATACQ Jean-Michel, PONNEAU Evelyne, BARATS Alain, NICOLAU Patrick, DE SANTOS Chantal, MORILLAS Jacques, DUFAUR-DESSUS Guy, MATTEÏ Jean-Paul GRIMAUD Valérie, LAGALAYE Olivier, BARROIS Stéphane, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : HANGAR Patricia, MASSOU Xavier, BADDOU Corinne, DOUCINET Vanessa, LARRÉ Pierre, FACHAN Corinne, LABADIE Christel, MARCHAND Evelyne.

Secrétaire de séance : Evelyne PONNEAU

Nombre de membres en exercice : 19 – Présents : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

D1- 230721 – AUTORISATION DE SIGNER UN BAIL DE LOCATION – 195, RUE DU GLEYSIA

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'éventuel projet d'extension de l'école en utilisant la maison appartenant à la Commune, située 195 rue du Gleysia. Il rappelle également que la commune souhaite pouvoir utiliser une partie de la cours en cas de besoin, notamment dans le cadre du changement des chaudières ou de l'extension du groupe scolaire.

Dans l'attente de la réalisation de ces travaux, le Maire propose au Conseil de louer ce logement, à titre exceptionnel et transitoire, dans les conditions prévues à l'article 40 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

Il indique au Conseil que Monsieur et Madame Carlo DI MATTEO ont demandé la résiliation du bail de location au 31 juillet 2021.

M. MTZOUANI et Mme NEVEUYE ont déposé en mairie un dossier de candidature pour louer ce logement à compter du 1^{er} août 2021.

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer et dépose sur le bureau le projet de contrat de location qu'il a établi à cet effet.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des présents (9 pour et 2 abstentions):

Art. 1 - DECIDE de louer à M. MTZOUANI et Mme NEVEUYE, aux fins d'habitation principale, le logement situé 195 rue du Gleysia à compter du 1^{er} août 2021;

Art. 2 - PRECISE que cette location est faite à titre exceptionnel et transitoire, dans les conditions prévues à l'article 40 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 ; la commune se réserve le droit de disposer d'une partie du terrain ou de l'ensemble en cas de besoin pour le groupe scolaire ;

Art. 3 - FIXE le montant mensuel du loyer à 760€ et les charges à 22€ correspondant au montant de la taxe des ordures ménagères ;

Art. 4 - APPROUVE le projet de bail tel qu'il lui est présenté par le Maire ;

Art. 5 - AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir avec les futurs locataires.

**D2-071019 – LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ 155, RUE DU GLEYSIA:
AUTORISATION DE SIGNER UN BAIL DE LOCATION**

VU le départ de la locataire du logement de type T3 situé au rez de chaussée du 155, rue du Gleysia, au 31 juillet 2021,

Vu le dépôt d'un dossier de demande de location de M. LACOMBE Hugo et Mme PEUCH Manon

CONSIDÉRANT les critères établis pour le choix des locataires,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer le bail de location avec M. LACOMBE Hugo et PEUCH Manon,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (10 voix pour):

Art. 1 – AUTORISE M. le Maire à signer le bail de location avec M. LACOMBE Hugo et PEUCH Manon, actuellement domiciliés 360 Route du Périé 46250 MONTCLÉRA, à compter du 15 août 2021.

Art. 2 – PRÉCISE que le loyer mensuel s'élève à 625€ et les charges à 33€.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Michel PATACQ